



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du nouveau contrat YCAP Retraite Madelin

Paris, le 19 septembre 2017. YCAP partners, plateforme de distribution indépendante dédiée aux Conseillers en Gestion de Patrimoine, propose à ses partenaires CGP et leurs clients travailleurs indépendants un nouveau contrat innovant et concurrentiel YCAP Retraite Madelin.

Dans le contexte de la disparition du Régime Social des Indépendants (RSI), YCAP partners propose en exclusivité à ses partenaires Conseiller en Gestion de Patrimoine le contrat YCAP Retraite Madelin de la compagnie Optimum Vie, une solution d'épargne retraite régulière qui bénéficie d'une déduction d'impôt à destination des Travailleurs Non-Salariés et Non-Agricoles.

Optimum Vie, assureur de ce nouveau contrat, est une compagnie d'assurance implantée en France depuis quarante ans. Elle est la propriété du Groupe Optimum, entreprise canadienne qui œuvre principalement dans l'assurance et les services financiers et gère des actifs qui s'élèvent à six milliards d'euros selon une gestion axée sur la préservation du capital.

Sécuriser sa retraite tout en optimisant sa fiscalité

Grâce au cadre spécifique des contrats Madelin, le contrat YCAP Retraite Madelin permet à l'assuré de se constituer un revenu complémentaire pour sa retraite assorti de garanties prévoyance au profit de ses proches tout en réduisant le montant de son impôt à travers la déductibilité des cotisations versées de son revenu imposable.

Sur ce nouveau produit, YCAP partners propose une gestion financière à horizon pilotée par l'assureur, avec un objectif de rendement annualisé sur le long terme de l'ordre de 4% net de frais de gestion, une gestion libre et une gestion profilée selon les profils « Prudence », « Équilibre », « Dynamique » ou « Diversifié ».

De plus, pendant les quinze premières années du paiement de la rente, le taux de rente peut être garanti dès l'adhésion et majoré de 15%.

Enfin, le contrat YCAP Retraite Madelin garantit à l'assuré de ne pas investir à fonds perdu. En effet, l'assureur s'engage, en cas de décès avant la retraite, à verser aux bénéficiaires un revenu complémentaire durant quinze ans.

En cas de décès avant soixante-dix ans, ou avant le départ à la retraite, les bénéficiaires auront une augmentation de leur rente sur quinze ans.

Une journée de lancement en présence de nombreux partenaires

A l'occasion du lancement de ce nouveau contrat, l'équipe d'YCAP partners a convié une quarantaine de ses partenaires CGP à un événement inaugural le 6 septembre dernier en présence d'Optimum Vie. Les particularités du contrat ont été exposées par les concepteurs et son positionnement concurrentiel sur le marché a été développé au travers de l'expérience d'un courtier spécialisé en contrats Madelin.

A propos d'YCAP partners

La plateforme YCAP partners, anciennement CNP Capeor, dirigée aujourd'hui par Salvatore Galletta, dispose d'une offre complète dont l'objectif est de permettre à ses partenaires CGP de se concentrer sur leurs ventes et sur la qualité de leurs conseils. Du fait de sa qualité relationnelle avec certaines compagnies d'assurance et de l'acquisition en 2012 de Solution Investissement Conseil (SIC), YCAP partners a accru son avantage concurrentiel en proposant depuis 2015 des solutions propriétaires renforçant son offre immobilière et d'épargne financière. Actuellement, 220 conseillers sont partenaires de la plateforme avec une présence géographique majeure en régions parisienne, Rhône-Alpes et PACA.

<http://www.ycap-partners.com/>

Contact presse

Céline BRUGGEMAN

Tél. : +33 1 76 21 81 12/Email: cbruggeman@bdandp.com

Agence BDandP – 121, rue La Fayette – 75010 Paris

Retrouvez notre actualité sur notre site internet : www.bdandp.com

Et sur  [@BdandP](https://twitter.com/BdandP)